

# PRÉVENTION DE LA RADICALISATION

Service de prévention de la Ville de Bruxelles

## RAPPORT ANNUEL 2016

**Bravvo**  
Cellule PreRad



**RÉDACTEUR DU RAPPORT**

Hadelin Feront  
Chef de projet, Cellule PRE-RAD, Bravvo

**ÉDITEUR DU RAPPORT**

Veerle Berx  
Fonctionnaire de Prévention, Directrice Bravvo

**CELLULE PRE-RAD**

Permanence le mercredi de 12h30 à 16h30

Tél 02 279 65 91

Gsm 0496 27 12 58 – 0492 15 20 39

37 rue de la Caserne, 1000 Bruxelles

radicalisme@bravvo.org

www.bravvo.be/radicalisme-385

**BRAVVO – SERVICE DE PRÉVENTION DE LA VILLE DE BRUXELLES**

37 rue de la Caserne, 1000 Bruxelles

Tél 02 279 65 00

Fax 02 279 65 09

www.bravvo.be

RPM 862 382 755 / n° de compte 091-0131529-26



# **PRÉVENTION DE LA RADICALISATION**

Service de prévention de la Ville de Bruxelles



**RAPPORT  
ANNUEL  
2016**

**Bravvo**  
Cellule PreRad

## TABLE DES MATIÈRES

### I. INTRODUCTION

La prévention de la radicalisation, entre progrès et défis.....	3
La prévention de la radicalisation en chiffres.....	4
Recommandations clés de ce rapport.....	5

### II. CONTEXTE INSTITUTIONNEL

Un paysage changeant.....	6
Défis et opportunités.....	7

### III. DIAGNOSTIC

Situation géopolitique.....	9
Impact en Belgique de l'évolution du conflit.....	10
Impact des attentats du 22 mars 2016 sur la cohésion sociale bruxelloise.....	11
Identification et soutien passif à des discours extrémistes à Bruxelles.....	12
Publics vulnérables et recrutement.....	13
Situation des familles et des proches.....	14
Recommandations générales.....	15

### IV. PREVENTION PRIMAIRE

Développer une communication préventive vers les publics cibles.....	17
Inventaire des actions menées en 2016.....	17
Recommandations pour la prévention primaire.....	22

### V. PREVENTION SECONDAIRE

Former, outiller et soutenir les travailleurs de première ligne.....	24
Inventaire des actions menées en 2016.....	24
Recommandations pour la prévention secondaire.....	28

## **VI. PREVENTION TERTIAIRE**

Méthodologie et missions.....	29
La gestion du risque : une méthodologie en construction.....	29
Développement de l'action tertiaire en 2016.....	30
Evolution et diversité des demandes.....	32
Défis du travail de prévention tertiaire.....	34
Recommandations pour la prévention tertiaire .....	38

## **VII. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT DE L'EXPERTISE ET PARTENARIATS**

Les enjeux relatifs au développement des connaissances.....	39
Groupes d'experts auxquels participe la Cellule PRE-RAD.....	39
Partenariats pour la recherche.....	40
Recommandations pour le développement de l'expertise.....	41

## **VIII. CONCLUSION ET AXES PRIORITAIRES EN 2017.....**

## I. INTRODUCTION

---

### LA PRÉVENTION DE LA RADICALISATION, ENTRE PROGRÈS ET DÉFIS

La problématique de la radicalisation connaît actuellement une transformation importante. Marquée par des attentats d'une rare violence à Bruxelles, Nice et Berlin, notamment, l'année 2016 a également été une année de progrès remarquables en matière de lutte et de prévention de la radicalisation. Si les fondamentaux géopolitiques, économiques et sociaux à l'origine de cette crise n'ont pas changé, et continuent donc de fournir des conditions propices à la radicalisation violente, il est important de noter que les actions initiées pour lutter contre ce phénomène à différents niveaux commencent à porter leurs fruits. Ainsi, la lutte engagée par différents Etats, dont la Belgique, contre une série de groupes extrémistes violents en Irak et en Syrie a permis de faire reculer ces groupes sur de nombreux fronts. Au niveau européen, les mesures prises par les différents Etats Membres ont contribué à une nette diminution des départs vers la zone syro-irakienne, et à tarir les ressources dont bénéficiaient jusqu'à lors ces groupes ; et au niveau local, les politiques de prévention se sont davantage structurées, gagnant peu à peu la confiance des publics confrontés à ce problème dans leur cercle familial ou socio-professionnel. Ces progrès méritent d'être soulignés, car ils témoignent d'une mobilisation sans précédent, à tous les niveaux de pouvoir et d'action, pour confronter ce problème d'une ampleur inédite et garantir la sécurité de tous.

Toutefois, et pour remarquables qu'ils soient, il serait prématuré de considérer ces progrès comme acquis. Comme en témoigne ce rapport, les défis auxquels font face les communautés locales et les pouvoirs publics, à tous les niveaux, restent immenses. Si les actions citées plus haut ont permis d'endiguer les aspects les plus visibles du phénomène, elles entraînent également une reconfiguration de celui-ci, laquelle exige une vigilance renforcée de la part des pouvoirs publics ainsi que de la société civile, et un approfondissement des collaborations qui ont permis ces progrès. En termes de moyens, plus devra être fait pour continuer de construire les capacités locales de prévention et d'accompagnement, lesquelles demeurent actuellement trop faibles par rapport aux besoins rencontrés. En termes de coordination, plus devra également être fait pour s'assurer de la bonne circulation de l'information entre différents niveaux de pouvoir, de la complémentarité de leurs actions, et de la convergence de leurs objectifs.

Cela étant posé, l'enjeu primordial des politiques de prévention de la radicalisation au niveau local concerne sans doute le renforcement, à long terme, du sentiment de reconnaissance et d'inclusion politique, sociale et économique de toutes les composantes de la société civile. Si les politiques générales de prévention, depuis trente ans, ont indéniablement contribué à d'importantes avancées en ce sens, la montée des extrémismes de tous bords que nous connaissons aujourd'hui à travers le monde menace ces progrès fragiles et constituent un défi sans précédent aux valeurs démocratiques, au bien-être du citoyen, et à la sécurité pour tous. A n'en pas douter, ce contexte délicat place une responsabilité importante sur les autorités publiques à chaque niveau de pouvoir. Au niveau local, un

engagement fort et de longue durée sera nécessaire pour entamer un dialogue avec l'ensemble de la société civile et ainsi forger, avec elle, une vision positive de l'avenir et du vivre-ensemble ; aux autres niveaux de pouvoir, davantage de transparence, de soutien et d'écoute sera nécessaire pour restaurer la confiance dans l'Etat, et reconstruire sa capacité à fédérer l'ensemble de la population dans la défense d'un projet démocratique et citoyen.

## LA PRÉVENTION DE LA RADICALISATION EN CHIFFRES

### *Information et sensibilisation*

- ✓ **3 réunions de quartier** avec les habitants, le Bourgmestre, la police et BRAVVO
- ✓ **45 sessions d'information et de sensibilisation** dispensées, soit environ **1000 professionnels** de ce secteur atteints (secteur associatif – maisons de jeunes, associations de cohésion sociale, santé mentale, accueil des primo-arrivants, etc.)
- ✓ **1000 flyers d'information** pour le soutien aux familles et aux professionnels du secteur associatif

Mise à jour régulière du site internet de Bravvo sur la radicalisation et des FAQ sur la radicalisation à destination des familles >>> <http://bravvo.be/radicalisme-385>

### *Formation et développement d'outils pédagogiques*

- ✓ **27 formations dispensées, soit environ 900 professionnels** (Centres de Jeunes, Centres Communautaire, Educateurs de Rue, écoles du secondaire, service de santé mentale, police, prisons, Fedasil, communes partenaires)
- ✓ **3 capsules vidéo/outil d'animation** et de sensibilisation
- ✓ **5 outils de sensibilisation multimédia** (en cours)
- ✓ **1 manuel thématique sur le lien entre radicalisation et santé mentale** en cours d'élaboration

## RECOMMANDATIONS CLÉS DE CE RAPPORT

- ✓ Conduire un nouveau diagnostic global de la radicalisation et de la polarisation sur l'ensemble du territoire de la Ville de Bruxelles afin d'établir un état des lieux actualisé du phénomène
- ✓ Développer une stratégie globale et durable de lutte contre la polarisation incluant la société civile afin de renforcer le sentiment d'appartenance à un projet de vie locale positif et visionnaire
- ✓ Renforcer les capacités humaines en termes de suivi individuel et familial de manière à rencontrer la demande, optimiser la qualité des accompagnements et anticiper l'augmentation attendue de ces demandes
- ✓ Renforcer les capacités humaines à animer des sessions de dialogue avec des groupes fragilisés et des associations, afin de renforcer la résilience et la confiance des publics vulnérables envers les autorités locales
- ✓ Développer une présence online accrue visant à augmenter la visibilité et l'accessibilité du service, ainsi que la bonne information du citoyen
- ✓ Développer des supports et activités spécifiques à destination des publics jeunes permettant de renforcer leurs connaissances sur les questions historiques et géopolitiques et sur les institutions démocratiques
- ✓ Consolider la méthodologie de gestion du risque et les compétences spécialisées nécessaires pour mener à bien les missions de la Cellule PRE-RAD
- ✓ Ouvrir un axe de partenariat pour la recherche avec le monde universitaire afin de consolider l'appui des politiques locales en matière de prévention de la radicalisation

## II. CONTEXTE INSTITUTIONNEL

---

### UN PAYSAGE CHANGEANT

Depuis 2012, le cadre institutionnel à travers lequel s'opère la coordination des actions de prévention de la radicalisation et de lutte contre le terrorisme a fortement évolué. Ces évolutions ont souvent procédé de manière itérative, les dispositifs et les procédures s'adaptant en fonction d'une réalité de terrain et d'influences institutionnelles changeantes. On distingue aujourd'hui deux axes de coordination de ces politiques : un axe préventif et judiciaire sous l'égide du Plan Radicalisme (Plan R), lui-même sous l'autorité de l'Organe de Coordination de l'Analyse de la Menace (OCAM) ; et un axe de politiques préventives déclinées du niveau fédéral au niveau local, en passant par le niveau communautaire et régional.

Suite à l'introduction, en 2015, du nouveau Plan R, 2016 a été une année d'implémentation de cette nouvelle stratégie. Celle-ci est marquée par un retour à la verticalité institutionnelle et une plus grande structuration des échanges entre les niveaux de pouvoir. A cet égard, on notera, en particulier, le rôle clé joué par la Plateforme Régionale Radicalisme et Polarisation dans les échanges entre les communes et les institutions fédérales.

En termes de coordination entre autorités administratives et autorités judiciaires, l'essentiel des échanges est désormais concentré au niveau de la Cellule de Sécurité Intégrée Locale (CSIL) de la Ville de Bruxelles et s'opère entre les services communaux et la police locale. Cette dernière a pour responsabilité de faire remonter les informations pertinentes et d'assurer la coordination avec les autres services judiciaires. En ce qui concerne le suivi des Foreign Terrorist Fighters (FTF), l'Arrondissement Judiciaire de Bruxelles a publié en 2016 un nouveau « catalogue de mesures administratives et judiciaires pour le suivi des FTF » afin d'assurer un suivi coordonné de ces personnes au sein des différentes zones de police. La mise en œuvre de ces mesures au niveau local est ensuite discutée entre la police locale et l'autorité administrative (voir ci-après « Mesures de Suivi des FTF » pour une explication détaillée).

En ce qui concerne les politiques préventives, celles-ci continuent de s'articuler surtout à travers des plateformes d'échanges et de coordination instituées aux différents niveaux de pouvoir : au niveau fédéral, via l'Unité Radicalisme du Ministère de l'Intérieur ; au niveau communautaire via le Réseau Anti-Radicalisme (R.A.R) ; au niveau régional bruxellois via la Plateforme Régionale Radicalisme de l'Observatoire Bruxellois pour la Prévention et la Sécurité.

Tandis qu'en 2015 le Ministère de l'Intérieur avait débloqué des fonds supplémentaires pour les communes dans la lutte contre la radicalisation via sa « Politique d'Impulsion » (1 million d'euros), l'Unité-R a annoncé fin 2016 que ces subsides ne seraient pas renouvelés. En revanche, l'Unité-R a engagé du personnel supplémentaire pour constituer une « équipe mobile » dont la mission sera

vraisemblablement de soutenir les communes moins avancées dans la mise en place de CSILs. Par ailleurs, une partie significative de l'Unité-R a été détachée à l'OCAM.

Au niveau de la Fédération Wallonie Bruxelles (FWB), le Ministre Rachid Madrane et le gouvernement de la Fédération ont concrétisé la création de deux organes destinés à soutenir les institutions de la FWB ainsi que le public : le Centre de Ressources et d'Information sur la Radicalisation ([extremismesviolents.be](http://extremismesviolents.be)), au sein de l'administration centrale de la fédération ; et le Centre d'Accompagnement et de Prévention des Extrémismes Violents (CAPREV), au sein de l'Administration Générale des Maisons de Justice. Le premier centre aura pour mission la collecte, l'organisation, le développement et la dissémination des ressources pédagogiques et informatives pour prévenir la radicalisation et la polarisation au niveau communautaire ; le second centre devrait avoir un rôle plus opérationnel et organiser le suivi de personnes en voie de radicalisation, sur demande du public ou d'institutions partenaires. Ces deux centres ont officiellement commencé leurs activités en janvier 2017.

Au niveau de la Région Bruxelles-Capitale, le gouvernement régional s'est doté d'une nouvelle Direction Générale Prévention et Sécurité, qui s'adjoint l'OBPS. Dans son nouveau Plan Global de Prévention et de Sécurité, la Région a identifié la lutte contre la radicalisation et la polarisation comme un axe prioritaire, sans toutefois allouer de moyens supplémentaires ou spécifiques dans ce domaine pour les communes. Malgré la création de cette nouvelle DG, l'OBPS continue de coordonner la politique de prévention de la radicalisation et la polarisation à travers sa plateforme régionale à laquelle sont conviés les représentants des communes. En 2016, ces réunions se sont élargies pour inclure, notamment, des représentants du monde associatif. Elles ont également davantage mis l'accent sur l'échange de pratiques entre communes et secteur associatif.

## DÉFIS ET OPPORTUNITÉS

### *Soutien des politiques de prévention de la radicalisation*

La fin de la Politique d'Impulsion du Ministère de l'Intérieur pose la question des moyens débloqués en faveur de la commune par d'autres niveaux de pouvoir pour soutenir son dispositif local de prévention de la radicalisation. Même si la Ville de Bruxelles possède aujourd'hui un dispositif fonctionnel, elle finance par elle-même la plupart des postes au sein de la Cellule PRE-RAD et doit faire preuve de créativité afin de renforcer son dispositif et pérenniser son action. Sensibiliser les autres niveaux de pouvoir à ce défi et travailler à un meilleur partage des coûts demeure donc une priorité.

### *Nouvelles ressources institutionnelles*

Toutefois, la création de nouvelles ressources à différents niveaux de pouvoir (équipes mobiles au niveau fédéral, centre de ressources et Caprev au niveau FWB) représente des opportunités



indéniables pour renforcer la coordination entre niveaux de pouvoir. Un enjeu clé pour les communes sera d'en tirer profit en fonction de leurs besoins.

#### *Evolutions procédurales*

La publication du « catalogue de mesures administratives et judiciaires pour le suivi des FTF » par l'arrondissement judiciaire de Bruxelles pourrait contribuer à un suivi plus systématique et harmonisé des FTF présents sur le territoire bruxellois. Toutefois, il faudra évaluer l'efficacité et la praticabilité de ces nouvelles procédures, en prenant garde qu'elles n'ajoutent pas une couche de complexité bureaucratique supplémentaire qui pourrait ralentir la mise en place de mesures de suivi préventives.

## III. DIAGNOSTIC

---

### SITUATION GÉOPOLITIQUE

Le phénomène de radicalisation violente politico-religieuse se revendiquant de l'Islam, tel qu'il s'est développé ces dernières années, est étroitement lié au contexte de la guerre civile en Syrie. La proximité géographique de ce théâtre de conflit, ainsi que le développement d'une propagande de masse à destination des publics occidentaux par l'organisation « Etat Islamique » (EI), acteur majeur du conflit irako-syrien, sont parmi les facteurs qui ont contribué au développement du phénomène en Belgique. De ce point de vue, comprendre et anticiper l'évolution du phénomène au niveau local requiert d'examiner l'évolution de ce conflit.

#### *Bataille de Mosul*

Malgré plusieurs défaites de l'EI en 2016, notamment en Irak, l'organisation terroriste demeure une force importante, financièrement autonome et ramifiée internationalement avec la capacité de monter et/ou d'inspirer des attaques en Europe et à travers le monde. Ceci a été tragiquement démontré récemment à Bruxelles, Nice, Berlin, Istanbul et Tel Aviv. L'offensive actuelle de l'armée irakienne, soutenue par la coalition internationale (dont la Belgique) à Mosul, au Nord de l'Irak, est un enjeu majeur en termes d'évolution de la menace en Belgique et en Europe. En effet Mosul, seconde capitale de l'organisation EI, constitue un bastion important où demeurent retranchés de nombreux combattants étrangers, dont un contingent de Belges. Après quelques mois d'offensive, l'EI continue de dominer près de d'un tiers de la ville et nul n'est actuellement en mesure d'estimer la durée de cette bataille. Toutefois, il faut souligner qu'une victoire de la coalition internationale entraînera nécessairement une reconfiguration des forces de l'EI, avec des répercussions potentielles pour la sécurité en Europe. L'un des scénarios envisagés par les services de renseignement et considéré comme plausible est le retour soudain et massif de ces combattants sur le territoire européen et notamment en Belgique laquelle, par sa situation géographique, constitue un point de repli et de projection idéal pour des opérations dans l'ensemble de l'Europe.

#### *Reprise d'Alep*

En Syrie, la reprise d'Alep par les forces du gouvernement syrien représente également un tournant majeur dans la guerre civile et pourrait avoir des conséquences à moyen terme en ce qui concerne le recrutement par d'autres organisations djihadistes telle que l'ex-Front Al Nusra (filière syrienne d'Al-Qaeda). En effet, ce groupe exerce une influence majeure dans cette région et est connu pour avoir recruté de manière significative en Belgique. Avec la perte d'Alep, cette organisation subit un revers important, ce qui pourrait réduire sa capacité de recrutement et son attrait pour de potentielles recrues. Toutefois, il est utile de noter que cette organisation a, ces derniers mois, fait un important travail d'image en annonçant la fin de sa collaboration avec Al Qaeda et en adoptant le nom Jabhat Fatah al-Sham, tentant ainsi de rompre avec sa réputation d'organisation terroriste. Ce changement reste cependant cosmétique : idéologiquement, Jabhat Fatah al-Sham demeure une organisation qui

prône le djihad armé. Tandis qu'elle a toujours eu tendance à se profiler comme une organisation syrienne prônant un djihad « local », elle possède des ramifications en Europe et au niveau local bruxellois, comme a pu le constater la Cellule PRE-RAD, dans plusieurs dossiers. Par ailleurs, elle est souvent perçue comme un groupe « légitime » et rarement comme une organisation terroriste dangereuse. Cet écart entre la perception de certains publics et la réalité de ce groupe demeure une source d'inquiétude quant à l'influence que ce groupe pourrait exercer dans nos quartiers.

## IMPACT EN BELGIQUE DE L'ÉVOLUTION DU CONFLIT

L'évolution du conflit entraîne un certain nombre d'impacts qui se manifestent au niveau local et qui nécessitent une attention particulière d'un point de vue préventif. Ces paragraphes nomment les plus importants :

### *Crise migratoire : les demandeurs d'asile comme personnes vulnérables*

La reprise de Mosul, d'Alep et, à plus long terme, l'effondrement probable de l'organisation EI dans sa forme territorialisée, vont continuer d'alimenter la crise migratoire dans les mois et les années qui viennent. Il est aujourd'hui avéré que les groupes terroristes, et en particulier l'EI, tentent de profiter de la vulnérabilité de certains demandeurs d'asile et, dans certains cas limités, instrumentalise le statut de réfugié pour faire circuler des opérateurs en Europe. Cette menace est donc appelée à perdurer et expose les demandeurs d'asile à l'influence de groupes extrémistes violents. De ce point de vue, la collaboration en matière de radicalisme entre l'autorité communale et les structures d'accueil fédérales des réfugiés situées sur le territoire bruxellois demeure pertinente et nécessaire.

### *Décès de combattants belges et impact sur les familles*

Les batailles en cours et l'intensification du conflit entraînent de nombreuses pertes dans les rangs des organisations djihadistes et notamment parmi les Belges. L'impact de ces nombreux décès sur les familles concernées et, de manière plus globale, sur les quartiers dont ces personnes sont issues, n'est pas à négliger. En termes de prévention, le soutien aux familles concernées mais aussi la gestion du trauma communautaire au niveau quartier devront donc être adéquatement pris en compte.

### *Retours de FTF*

Si l'année 2016 a vu très peu de retour de FTF sur le territoire belge, les services de renseignement anticipent un nombre de retours plus important dans le courant 2017, en réponse à l'offensive de la coalition internationale. Le nombre de FTF susceptibles de faire l'objet de mesures préventives au niveau local pourrait donc augmenter dans les mois qui viennent. Ce type de profil nécessitant un suivi individuel important, un renforcement de la capacité de suivi tertiaire est à prévoir.

### *Retours de familles et situations des enfants élevés au sein du « Califat »*

Parmi les retours des FTF belges, les situations les plus délicates à gérer concernent sans doute les familles parties au début du conflit avec de jeunes enfants. En effet, l'EI est connue pour exposer les enfants à la violence (châtiments corporels et décapitations en place publique), mais également pour procéder à leur endoctrinement dès leur plus jeune âge, à leur initiation au combat et à la manipulation des armes dès l'âge de 9 ans. Le retour de ces familles pose donc la question de la gestion du trauma chez de jeunes enfants, mais également du risque qu'ils peuvent représenter pour la sécurité publique de part l'influence de l'organisation. De ce point de vue, un renforcement des collaborations partenariales avec le secteur de la santé mentale, et plus particulièrement en matière de gestion du trauma infantile, semble nécessaire, notamment en se basant sur les connaissances acquises dans la gestion du trauma et la réinsertion des enfants-soldats en Afrique centrale.

### *Nouvelles filières*

Le recul de l'organisation EI en Irak mais aussi le renforcement des mesures de prévention et de répression en Belgique poussent l'EI à changer ses modus operandi. On constate l'émergence discrète de nouvelles filières de recrutement vers d'autres théâtres de conflit où l'organisation est également présente, l'adaptation de ses techniques de recrutement, notamment afin que le processus de radicalisation devient moins visible et plus difficile à détecter en amont. Ceci requiert donc une vigilance particulière et une adaptation des indicateurs de vigilance.

### *Incitations aux attentats*

Selon les services de renseignement, la pression militaire exercée par la coalition internationale contre l'EI à Mosul augmente, à court terme, le risque d'un attentat majeur en Belgique et en Europe. Toutefois, la menace la plus difficile à gérer et qui concerne au premier chef le niveau local concerne les individus susceptibles de passer à l'acte, sans avoir reçu d'instructions préalables d'un groupe terroriste et que rien n'avait amené à l'attention des services anti-terroristes traditionnels. En 2016, on a pu constater une augmentation très importante d'attaques menées par des individus agissant seuls ou en petits groupes, ceux-ci se revendiquant de l'organisation le plus souvent a posteriori. Ce type d'attentat, très difficile à anticiper, représente près de la moitié des attaques terroristes perpétrées dans le monde en 2016. Selon la plupart des experts, cette tendance est appelée à perdurer et probablement à s'intensifier en 2017. Ceci implique d'adapter le dispositif de vigilance et d'évaluation afin de mieux prendre en considération les individus susceptibles de passer à l'acte sur le territoire bruxellois.

## IMPACT DES ATTENTATS DU 22 MARS 2016 SUR LA COHÉSION SOCIALE BRUXELLOISE

Si les tragiques attentats à Maelbeek et Zaventem ont sans aucun doute eu un impact profond sur la société bruxelloise, celui-ci demeure difficile à évaluer sur le plan préventif. Une enquête de la médiation sociale de Bravo menée dans deux quartiers sensibles (Laeken et Neder-Over-Heembeek) concernant le sentiment d'insécurité dans le contexte du terrorisme et de la radicalisation ne révèle pas de changements d'habitudes substantiels parmi les habitants en réponse à la menace. Elle dénote toutefois chez certains Bruxellois la crainte d'une diabolisation des personnes d'origines étrangères ou ostensiblement musulmanes.

Par ailleurs, la Cellule a constaté des faits de racisme et d'islamophobie dans plusieurs dossiers, ces faits créant un sentiment d'insécurité et d'injustice notamment chez les femmes portant le voile. Une étude du journal Le Soir intitulée « Noir Jaune Blues », pour sa part, accrédite l'hypothèse d'un accroissement de la polarisation et de la crainte de l'autre, au détriment de la cohésion sociale.

Dans le contexte d'une menace appelée à perdurer, mais également d'une montée des politiques populistes et des droites « ultra » en Europe, la lutte contre la polarisation et le maintien de la cohésion sociale se profilent comme des enjeux majeurs, notamment en ce qui concerne la prévention de la radicalisation violente.

## IDENTIFICATION ET SOUTIEN PASSIF À DES DISCOURS EXTRÉMISTES À BRUXELLES

Bien que les attentats du 22 mars ont largement terni la perception préalablement positive que certains jeunes Bruxellois issus de quartiers sensibles avaient de l'organisation EI, la Cellule constate également un renforcement de l'identification à cette organisation au sein de certaines franges de la population.

Le Califat de l'organisation Etat Islamique est en effet considéré par certaines personnes comme un « Etat légitime » et les attentats perpétrés par l'organisation comme une forme de « légitime défense ». Si la plupart des personnes entretenues récusent formellement l'idée d'un soutien au terrorisme, elles sympathisent néanmoins avec ce qu'elles perçoivent comme une résistance légitime face à une agression externe (de la coalition internationale).

Cette identification significative et localisée représente un fait nouveau. Touchant à la fois des enfants, de jeunes adultes et des personnes au-delà de 45 ans, elle engendre un renforcement du repli identitaire de certains quartiers et exacerbe le sentiment de rupture de toute une génération. Ce qui semble dominer et concentrer ces sentiments est la perception d'une guerre occidentale menée contre l'Islam à travers le monde. Cette perception renforce à son tour celle d'un Etat hypocrite et prédateur qui instrumentalise la lutte contre le terrorisme à ses propres fins.

Bien que l'action des forces de police et des politiques préventives a contribué à diminuer de manière significative les capacités de l'EI à tirer profit de cette situation sur notre territoire, cette identification à une organisation extrémiste violente et la légitimation diffuse de ses actions représentent un défi pour la cohésion sociale. A terme, elle augmente également le réservoir de recrues potentiellement mobilisables par ce type d'organisation sur le territoire bruxellois.

## PUBLICS VULNÉRABLES ET RECRUTEMENT

### *Jeunes filles psychologiquement vulnérables*

En 2016, la Cellule constate une nette évolution des profils des personnes à risque et des efforts de recrutement par des organisations extrémistes violentes. Parmi les personnes les plus touchées, des jeunes filles entre 15 et 25 ans, socialement vulnérables ou présentant des psychopathologies. Ceci est corroboré par les déclarations du Parquet Fédéral antiterroriste lequel, en octobre 2016, a pris l'initiative inhabituelle d'avertir la population des efforts d'organisations extrémistes violentes de cibler ce type de profil.

### *Personnes vulnérables issues de zones de conflit*

Le second type de public particulièrement vulnérable est constitué de jeunes réfugiés mineurs en provenance de Syrie présentant des signes de trauma et/ou dont des membres de la famille demeurent otages de groupes armés dans des zones de conflit. Comme en témoignent certains dossiers traités par la Cellule, certains de ces jeunes vivent des crises identitaires profondes et peuvent être vulnérables aux pressions exercées par des groupes extrémistes depuis leur pays d'origine.

### *Personnes faisant l'objet de mesures judiciaires*

La troisième catégorie de public hautement vulnérable est constituée de détenus condamnés pour des faits criminels et notamment de grand banditisme, ainsi que les personnes soupçonnées ou inculpées dans des dossiers terroristes et faisant l'objet de mesures judiciaires. Ces personnes étant sujettes à un haut niveau de stress et de frustration, elles représentent une cible idéale pour les recruteurs visant à instrumentaliser leur sentiment d'injustice ou leur colère à l'égard des institutions.

### *Risques de passage à l'acte*

En termes de risque de passage à l'acte, la Cellule constate également une évolution vers une incitation à l'action violente ou la facilitation d'activités terroristes sur le territoire européen. En d'autres termes, si le risque de départ vers des zones de conflit a sensiblement diminué, le risque semble s'être déplacé vers d'autres formes d'action plus difficiles à anticiper ou détecter.

## SITUATION DES FAMILLES ET DES PROCHES

### *Décès de FTF*

Depuis l'intensification de l'action militaire menée par la coalition internationale, on constate un nombre croissant de décès présumés parmi les FTF belges présents sur le théâtre irako-syrien. Ces décès n'étant pas vérifiables par les autorités belges, les familles de ces personnes demeurent dans un no man's land juridique et administratif notamment en ce qui concerne les questions de succession.

### *Personnes revenues ou empêchées*

Bien qu'il y ait eu peu de retours de FTF sur le territoire belge en 2016, le nombre de « returnees » et d' « empêchés » ayant été jugés par les autorités judiciaires et faisant l'objet de mesures judiciaires (e.g. suivi probatoire) à quant à lui augmenté. Les aspects clés du suivi de ces personnes concernent leur réintégration à la cellule familiale, la reconstruction du lien affectif et social, ainsi que la gestion du risque par rapport à une éventuelle influence sur des proches.

### *Personnes désirant revenir en Belgique*

La Cellule constate qu'il n'existe, à l'heure actuelle, toujours aucun dispositif organisé et systématique au niveau belge et européen pour faciliter le retour sécurisé de personnes désirant quitter une zone de conflit pour revenir en Belgique. Chaque situation est traitée au cas par cas par les autorités fédérales et semble dépendre, en grande partie, sur le bon vouloir et la collaboration parfois difficile avec des Etats-tiers. Cette situation engendre une « zone grise » du point de vue juridique, en particulier en ce qui concerne les droits fondamentaux des personnes et l'obligation de l'Etat de garantir le respect de ces droits. Ceci alimente le sentiment d'abandon des familles concernées et amplifie le sentiment de victimisation présent dans certains quartiers. En effet, la Cellule PRE-RAD est confrontée à des demandes de ce type, sans pouvoir apporter de réponses concrètes aux familles concernées.

### *Enfants traumatisés de retour de zones de conflits*

Comme d'autres services de prévention de la radicalisation en Europe, la Cellule anticipe en 2017 et au-delà le retour de familles de la zones de conflit irako-syrienne. Un défi particulièrement important concerne les familles ayant vécu au sein du « Califat » avec de jeunes enfants, ces derniers ayant pu être exposés à des scènes de grande violence (torture, décapitation), des bombardements et, dans certains cas, un entraînement idéologique et militaire.

Il est à souligner qu'en 2016, et notamment dans le contexte de la bataille de Mosul, l'EI à eu recours à plus d'une dizaine de mineurs pour réaliser des attentats-suicides ainsi que des exécutions sommaires. Ceci démontre la manière dont l'EI vise à instrumentaliser les enfants dans son combat et l'impact dévastateur qu'une exposition aux pratiques de l'EI peut avoir sur l'équilibre psychologique des enfants concernés.

Le retour de ces enfants et de leur famille pose donc des questions en termes de gestion du trauma, de réhabilitation et de gestion du risque et nécessitera sans doute un renforcement des capacités de différents acteurs institutionnels (CPAS, écoles, centres de santé mentale) pour faire face à la complexité et à la délicatesse de la tâche sur le plan social et préventif.

### *Familles inquiètes*

En 2016, la Cellule a constaté une augmentation des demandes spontanées d'aide et de soutien de la part de familles inquiètes par rapport à la radicalisation possible d'un proche. En tenant compte du fait que le phénomène se caractérise, depuis plusieurs années, par le tabou et la crainte des autorités, ceci représente une évolution notable et positive en termes d'accès du public au service et de lien de confiance.

Toutefois, la Cellule constate également que de grands défis persistent en terme de sensibilisation à ce phénomène. La plupart des familles demeurent peu ou mal outillées pour détecter les situations à risques et doivent souvent faire un long parcours avant de trouver des réponses adéquates à leurs inquiétudes.

Une piste d'action à ce niveau concerne l'école et son lien avec les parents. En effet, en 2016, les écoles de la Ville de Bruxelles sont devenues beaucoup plus efficaces en termes de détection mais également de gestion des situations à risques. En tant que lieu privilégié de contact entre les parents et les autorités communales pour la question du développement et du bien-être de leurs enfants, l'école représente un lieu propice au renforcement de leur vigilance et de leurs capacités pour protéger les plus vulnérables des idéologies extrémistes.

## **RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES**

### *Conduite d'un diagnostic global « radicalisme et polarisation »*

**Le premier diagnostic conduit par Bravo sur le phénomène de la radicalisation a été conduit au cours de l'année 2013. Ce premier diagnostic était basé sur des constats pluridisciplinaires d'acteurs de première ligne et très localisé puisqu'il ne concernait que le quartier de Laeken Centre. Etant donné l'évolution du phénomène depuis 2013 et la portée limitée du diagnostic initial, il semble opportun de conduire un nouveau diagnostic global du phénomène sur l'ensemble du territoire de la Ville de Bruxelles, élargi à la question de la polarisation dans nos quartiers. Ceci permettra de mieux orienter et cibler les futures actions et mesures de prévention.**

### *La lutte contre la polarisation comme axe politique prioritaire en terme de prévention du radicalisme*

A moyen et long terme, la polarisation résultant à la fois du phénomène de radicalisation violente et de terrorisme représente l'un des principaux défis à la cohésion sociale sur le territoire bruxellois et l'un des principaux enjeux de la lutte contre la radicalisation. Désamorcer ces mécanismes durablement devrait être un objectif prioritaire de Bravvo et de la Ville. Il est cependant nécessaire de souligner que cet objectif dépasse le cadre de travail de la Cellule PRE-RAD et nécessite une approche intégrée combinant, d'une part, des mesures structurelles en terme d'aide à l'intégration socio-économique et, d'autre part, des politiques de prévention générales et ciblées pour cultiver un sentiment d'appartenance à une identité partagée. En particulier, une plus grande participation de toutes les composantes de la société civile et des jeunes au développement des politiques locales peut contribuer à ces objectifs. La Cellule recommande une concertation au sein de la Plateforme Interservices pour développer des propositions d'action transversales et concrètes par rapport à cet enjeu.

#### *Renforcer les capacités de suivi individuel et familial*

L'accompagnement individuel et familial des personnes touchées par la radicalisation est un suivi complexe qui mobilise un grand nombre de ressources en termes de temps, de connaissances, de personnel et de partenaires. De ce point de vue, une augmentation, même minime, du nombre de demandes de suivi alourdit considérablement la charge de travail et doit donc être correctement anticipée pour continuer de garantir le suivi opérationnel des situations à risques. Etant donné l'augmentation probable du nombre de returnees et de personnes condamnées pour terrorisme dans le courant 2017, et en considérant un nombre de signalements stable pour cette même année, il semble nécessaire de continuer de renforcer les capacités de suivi tertiaire de la Cellule (actuellement 2 personnes) pour faire face à cette évolution.

#### *Adaptation des indicateurs de vigilance et élargissement du champ d'intervention*

La nature de la menace étant aujourd'hui davantage caractérisée par l'éventualité d'un passage à l'acte plutôt que d'un départ vers une zone de conflit, il convient d'adapter les indicateurs de vigilance en fonction. Ceci requiert une mise à jour des contenus de formations et une réactualisation des connaissances des services de première ligne, de manière à adapter leur posture. Par ailleurs, la Cellule recommande d'élargir le champ d'intervention tertiaire aux situations à risques dans lesquelles est constatée une forte polarisation du discours afin de prévenir les situations en amont.

## IV. PREVENTION PRIMAIRE

---

### DÉVELOPPER UNE COMMUNICATION PRÉVENTIVE VERS LES PUBLICS CIBLES

Informier et sensibiliser les publics ainsi que les acteurs du secteur associatif constitue un travail complexe mais important. Il a pour but à la fois d'augmenter la visibilité des services proposés, et ainsi leur accessibilité, mais également d'apporter une information juste et factuelle concernant la radicalisation : ce que ce terme signifie, quelles sont les causes de ce phénomène, quels publics sont impactés et comment.

Dans le contexte de l'année 2016, tragiquement marquée par plusieurs attentats y compris à Bruxelles, le besoin des publics et des associations bruxelloises pour une information claire et factuelle concernant la radicalisation et le terrorisme a acquis une nouvelle urgence. La Cellule a ainsi constaté une forte augmentation des demandes pour des sessions d'information de la part du secteur associatif et parfois du public lui-même.

### INVENTAIRE DES ACTIONS MENÉES EN 2016

#### *Sessions d'information*

La Cellule a donné 45 sessions d'information en 2016 afin de présenter le service au public mais aussi ouvrir le dialogue sur la problématique dans les quartiers les plus touchés. Ces sessions d'infos sont une opportunité pour le public et le secteur associatif de constater l'approche rassurante développée par la Ville de Bruxelles depuis 2013, les connaissances et l'expérience acquises. Elles permettent au public de prendre du recul par rapport à un phénomène anxiogène et polarisant, mais aussi d'engager le dialogue sur des questions difficiles allant des compétences parentales à la transmission des valeurs, le rapport entre loi et démocratie. Bien souvent, ces sessions deviennent le point de départ de collaborations qui permettent de renforcer le lien entre la Ville et ses habitants, la transversalité des services de la Ville et d'approfondir les questions de ce qui signifie aujourd'hui vivre ensemble à Bruxelles. Elles contribuent donc à une diminution de la polarisation et au renforcement de la cohésion sociale dans nos quartiers.

Le meilleur exemple de ce type de collaboration est sans doute le travail mené avec l'asbl « Entraide » en 2016 dans le quartier de Bockstael, juste après les attentats du 22 Mars. Ce quartier, déjà grièvement touché par le phénomène, était alors très inquiet et sous le choc, deux des kamikazes ayant grandi dans ce quartier. A la demande du public de cette association, la Cellule a mené une série d'ateliers avec un groupe d'une vingtaine d'adultes entre vingt et soixante ans. Ce travail progressif et soutenu a permis d'aborder ce qu'est la radicalisation et quels sont ses impacts, mais aussi de rétablir la clarté sur ce que font les autorités en réponse et ce qu'elles ne font pas. Au-delà du sujet de la radicalisation, ces ateliers ont permis d'engager un dialogue en profondeur sur la question du vivre-ensemble et de nouer des liens forts avec ce public. Suite à ces premiers ateliers,

onze groupes d'adultes suivant des cours de français dans cette association ont demandé à pouvoir suivre les mêmes ateliers avec la Cellule.

### *Développement d'outils vidéo*

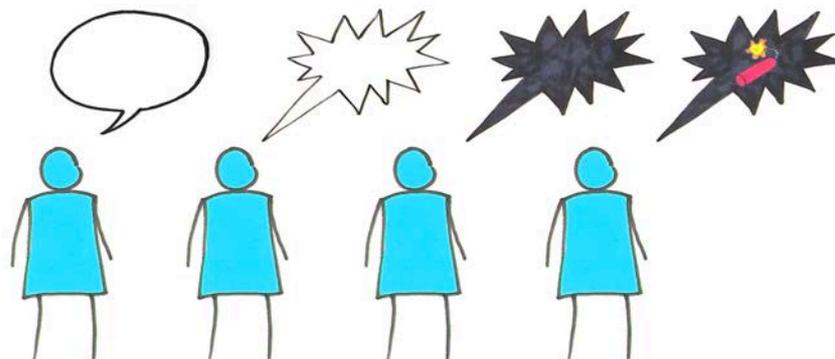
La Cellule a développé trois outils vidéo en 2016 : la capsule « Je suis Bruxellois », l'animation « Qu'est-ce que la radicalisation ? », et le projet de capsules « la radicalisation dans le contexte familial ». Ces différentes vidéos ont été conçues comme des outils polyvalents : disponibles sur internet, leur format et durée ont été optimisés pour faciliter leur partage sur les réseaux sociaux et ainsi mieux toucher les jeunes ; par ailleurs, toutes les capsules peuvent également être mobilisées comme des outils d'animation dans le cadre de sessions d'info avec le public pour déclencher une conversation ; elles peuvent également être utilisées dans le cadre des formations organisées par la Cellule pour les professionnels de première ligne pour les rendre plus interactives.



<https://vimeo.com/150651866>

Dans « **Je suis Bruxellois** », la Cellule a visé à travailler la question de l'identité en explorant avec des personnes du public, des travailleurs de Bravvo et le Bourgmestre lui-même, ce que signifie « être Bruxellois ». La vidéo, qui a été filmée dans tous les quartiers principaux de la Ville, de la Cité Modèle au Berlaymont, met en évidence par la parole du citoyen la diversité de notre population mais surtout l'émotion positive que beaucoup ressentent du fait d'appartenir à cette belle ville. Publiée peu après les attentats du 13 Novembre 2015 à Paris, la vidéo visait, dans un premier temps, à partager un message positif, rassurant et rassembleur à Bruxelles qui vivait alors sous le Niveau 4 d'alerte attentat. Depuis, la vidéo a acquis une nouvelle dimension et s'est transformée en outil d'animation

très bien accueilli pour explorer la question de l'identité et de ce qui nous rassemble en tant que Bruxellois.



L'animation « **Qu'est ce que la radicalisation ?** » résulte d'une consultation menée en mars 2016 auprès d'un « focus group » constitué d'associations et de citoyens des différents quartiers de la Ville. Lors de cette consultation, trois questions avaient été posées aux participants : que signifie le terme « radicalisation » ? Connaissez-vous les politiques publiques mises en place pour lutter contre ce phénomène ? Savez-vous où trouver une information claire à ce sujet ? Il est ressorti de cet exercice que la majorité du public ne comprenait pas ce terme et le trouvait polarisant, mais aussi que la plupart estimaient que l'information était fragmentée et souvent contradictoire. Aucun ne savait précisément quelles politiques avaient été mises en œuvre et par quel niveau de pouvoir. Ce dialogue avec le public a également permis d'identifier que ce dernier répondait de manière positive à une approche factuelle, contextualisée et neutre sur ce sujet. L'animation « qu'est ce que la radicalisation » vise donc à revenir sur un terme complexe et délicat de manière pédagogique, en utilisant une approche factuelle et neutre. En contextualisant l'histoire de ce terme et en rappelant les définitions légales en vigueur en Belgique, elle aide à distinguer radicalisation, extrémisme et terrorisme, et à comprendre comment la radicalisation peut mettre à mal le vivre-ensemble dans une démocratie. Elle constitue donc une ressource informative ainsi qu'un outil pédagogique permettant de mieux comprendre l'espace dans lequel s'exerce la citoyenneté de chacun.

La série de capsules « La radicalisation dans le cadre familial » est quant à elle le fruit d'un travail d'analyse sur les soutiens familiaux effectués par la Cellule. Ce travail a permis de mettre en exergue la difficulté pour les parents de reconnaître les premiers signes de la radicalisation chez leur enfant ou un proche, mais aussi leur manque d'outils pour savoir comment réagir face à une telle situation et contribuer à la désamorcer. La série de capsules « La radicalisation dans le cadre familial » vise donc à pallier ce manque de points de repère mais aussi de connaissances des « bons gestes » à avoir lorsqu'on est confronté à la radicalisation d'un proche. Basées sur des témoignages provenant de

parents, frères, sœurs, amis et personnes s'étant désengagées, ces vidéos permettent de prendre conscience qu'une inquiétude de ce type ne peut être contextualisée que par le dialogue avec tous les membres de la famille. En revenant sur ce que les personnes ont ressenti à l'époque, la manière dont elles ont réagi, les difficultés qu'elles ont rencontrées mais aussi leurs succès, elles permettent de mieux comprendre les comportements à adopter dans de telles situations et la différence que peut faire un soutien extérieur. La première capsule sera disponible début 2017.

### *Une identité graphique et des flyers informatifs*

Comment contribuer à lever le tabou social qui entoure toujours la radicalisation ? Comment démontrer qu'il est possible d'en parler et qu'aujourd'hui des soutiens efficaces existent ? Le projet d'identité visuelle de la Cellule PRE-RAD vise, entre autres, à donner une réponse à ces questions. En effet, améliorer la visibilité et l'accessibilité du service nécessite plus qu'un exercice de « branding » : il s'agit de projeter l'image positive et rassurante de l'offre proposée et ainsi contribuer à instaurer la confiance entre les familles, le secteur associatif et l'autorité communale. La Cellule a donc entamé un travail pour définir une identité visuelle qui contribue à remplir ces objectifs et qui puisse par la suite être déclinée sur différents supports. Le premier fruit de ce travail est la production de flyers informatifs à destination des familles et du secteur associatif. Ce projet va se poursuivre et sera décliné sur des supports multimédias en 2017.

#### **VOUS ÊTES...**

- **inquiet** du changement de comportement de votre enfant ou d'un proche (repli, discours violent, mauvaises fréquentations, rejet de l'autorité, consommation excessive d'internet)
- **en demande de soutien** pour rétablir le dialogue avec un enfant ou un proche en rupture
- **touché par l'implication d'un proche** dans des faits judiciaires liés au terrorisme.

#### **LA CELLULE PRE-RAD PROPOSE...**

- des **informations** neutres et factuelles concernant la radicalisation
- une **écoute** bienveillante et confidentielle
- un **suivi** adapté à votre situation
- du **soutien** psychologique, médical, juridique et administratif.



## DANS VOTRE CADRE PROFESSIONNEL, VOUS ÊTES...

- **confrontés** à des publics vulnérables, en recherche d'identité ou présentant un risque de polarisation
- **inquiets** par le changement de comportement d'une personne (repli, discours violent, mauvaises fréquentations, rejet de l'autorité, consommation excessive d'internet)
- **en demande** de conseil et de soutien pour rétablir le dialogue avec une personne en rupture
- **désireux de mieux comprendre** les mécanismes qui engendrent un discours haineux et peuvent mener à la violence.

## LA CELLULE PRE-RAD PROPOSE...

- des sessions d'**informations** neutres et factuelles concernant la radicalisation
- un espace de **supervision** soumis au secret professionnel
- un **suivi** adapté à votre cadre de travail
- des **outils** concrets pour désamorcer des situations à risque.



## PRÉVENTION DE LA RADICALISATION

Votre point de contact à la Ville de Bruxelles



## QU'EST-CE QUE LA CELLULE PRE-RAD ?

La **Cellule PRE-RAD** fait partie de l'asbl Bravvo, le service de prévention de la Ville de Bruxelles. Elle agit en soutien des jeunes, de leur famille et du milieu associatif bruxellois.

Elle propose une approche de **protection** et de **soutien** face aux dangers des organisations qui propagent un discours de haine et légitiment l'usage de la violence.

La Cellule PRE-RAD est basée sur l'**écoute**, le **dialogue** et la **confidentialité**. Elle permet aux personnes touchées de s'informer, de reconstruire les liens avec les proches et de chercher des réponses alternatives à celles offertes par les discours violents.

CELLULE PRE-RAD  
PERMANENCE LE MERCREDI  
DE 12H30 À 16H30  
02 279 65 91  
0496 27 12 58  
0492 15 20 39  
37 rue de la Caserne, 1000 Bruxelles  
radicalisme@bravvo.org  
www.bravvo.be

### *Une information plus claire sur internet*

En 2014, Bravo avait été le premier service public en Belgique à publier une liste de FAQ à destination des familles touchées par la radicalisation, leur apportant ainsi des réponses claires aux nombreuses questions qu'elles se posaient. En 2015, Bravo avait à nouveau été le premier service de prévention en Belgique francophone à proposer un formulaire de contact confidentiel en ligne pour les familles. Depuis lors, la Cellule a pu constater l'importance de cette présence en ligne à la fois pour les familles et les professionnels. Bien souvent, c'est grâce à internet que la plupart des personnes en recherche de soutien trouvent et accèdent aux services de la Cellule. Celle-ci a donc entrepris, en 2016, de mettre à jour l'information disponible à son sujet sur le site de Bravo en détaillant les missions de ce service, en quoi consiste son travail, et les différentes manières dont elle peut soutenir le public et le secteur associatif. De façon à refléter l'évolution du phénomène, mais également celle des questions posées par le public, les FAQ ont également été mises à jour, facilitant ainsi une information claire et factuelle. Ce travail porte déjà ses fruits : depuis la mise en ligne de cette nouvelle plaquette informative, la Cellule a constaté une augmentation du nombre de sollicitations du service provenant directement de recherches web.

## **RECOMMANDATIONS POUR LA PRÉVENTION PRIMAIRE**

### *Optimiser la communication vers le public sur internet*

**Comme le démontre déjà le nombre de sollicitations reçues par la Cellule et provenant de recherches effectuées par les usagers sur internet, ce médium permet à la Cellule d'atteindre les publics visés et d'être trouvée aussi plus facilement. Par ailleurs, l'éventail grandissant des ressources et outils pédagogiques développés par la Cellule (vidéos, brochures informatives, modules d'information et ateliers participatifs) doit pouvoir être adéquatement mis en valeur et rendu accessible au public. Pour ce faire, internet demeure un outil privilégié. La Cellule préconise donc une optimisation de la présence web du service avec, à moyen terme, le développement d'un travail spécifique sur les réseaux sociaux. Ceci permettrait en effet d'atteindre le public jeune entre 12 et 25 ans, statistiquement le plus vulnérable à la radicalisation, mais souvent aussi le plus difficile à atteindre.**

### *Etendre et élargir le travail d'information en partenariat avec le secteur associatif*

**Le nombre important de demandes pour des sessions d'information de la part du secteur associatif et les retours très positifs qui en résultent montrent qu'il existe une demande de la part de la société civile, qu'il s'agisse du public ou de professionnels, pour une information claire, factuelle et neutre sur le sujet. Les séances conduites en 2016 ont également permis d'identifier d'autres demandes et besoins au niveau du secteur associatif : en premier lieu, une demande pour un travail de fond, sous forme de processus, étalé en plusieurs sessions qui permette d'aller plus en profondeur et d'ouvrir des espaces de dialogue ; deuxièmement, le**

désir d'explorer le phénomène sous un angle historique et comparatif, qui permettrait aux jeunes notamment de mieux contextualiser et identifier les mécanismes de la propagande et la manipulation ; et enfin, la demande pour des outils en termes de gestion de discours et comportements polarisants, qui ne relèvent pas nécessairement de la radicalisation. La Cellule recommande d'intensifier les dialogues avec les groupes fortement en repli identitaire, ainsi que le développement d'une offre d'ateliers pour le secteur associatif adressant les questions relatives à la polarisation.

### *Inclure l'associatif dans une réflexion plus large*

Comme décrit précédemment dans ce rapport, la lutte contre la polarisation se dessine plus que jamais comme un enjeu majeur actuel et durant les années à venir. Pour répondre à ce défi, l'autorité communale possède un outil formidable : la possibilité de reconnaître, de consulter et d'inclure la société civile, dans toute sa diversité, dans ses décisions. Comme elle le fait déjà sur d'autres thématiques, notamment au sein de la Plateforme PICEP (Plan Intégré Communal d'Encadrement de la Prostitution), la Ville de Bruxelles peut contribuer à renforcer le sentiment d'appartenance et de reconnaissance de la diversité bruxelloise par son inclusion dans les processus de décision qui concernent la prévention de la polarisation et le renforcement de cohésion sociale. En contribuant à formuler les réponses apportées par l'autorité communale à des enjeux de société, la société civile peut également participer au renouveau de la citoyenneté et de la démocratie à Bruxelles.

### *Faire campagne en faveur de la cohésion et de la diversité*

Toutefois, lutter contre la polarisation qui divise de manière grandissante les populations à travers le monde requiert également un discours fort, soutenu et à grande échelle. Ce discours est nécessaire pour apaiser mais aussi pour nous renvoyer une image positive de nous-mêmes en tant que Bruxellois et ainsi cultiver une identité métissée qui soit une ressource et une fierté pour chacun de nos concitoyens. Pour ce faire, la Cellule recommande de continuer le travail entamé avec le clip « Je suis Bruxellois » par le développement d'une grande campagne de communication Ville/Bravvo, soutenue dans le temps, qui contribue à révéler les similitudes que nous partageons en tant que Bruxellois, non pas en dépit de notre diversité, mais grâce à elle. En effet, les recherches effectuées par la Cellule suggèrent que c'est en travaillant sur la reconnaissance de ce qui nous lie qu'il est possible de cultiver l'empathie ainsi que toutes sortes d'émotions positives comme l'espoir, la confiance et la fierté envers sa communauté. Un tel projet, avec l'envergure nécessaire, pourrait durablement contribuer à la cohésion sociale bruxelloise mais également au bien-être et à la qualité de vie pour tous.

## V. PREVENTION SECONDAIRE

---

### FORMER, OUTILLER ET SOUTENIR LES ACTEURS DE PREMIÈRE LIGNE

Depuis sa création en 2014, la Cellule PRE-RAD joue un rôle clé dans la formation de tous les acteurs de la Ville de Bruxelles en matière de prévention de la radicalisation. En effet, la Cellule conçoit et délivre la grande majorité des formations, de manière à favoriser la construction d'un cadre homogène à tous les acteurs de la Ville. Ainsi, près de 2500 membres du personnel de la Ville ont été formés en matière de prévention de la radicalisation depuis la création de la Cellule. Si les assistants sociaux du CPAS, les directions et enseignants du secondaire ainsi que le personnel de Bravo ont été prioritaires dans cet effort, aujourd'hui la Cellule peut répondre aux demandes d'autres services de la Ville : enseignement de promotion sociale, mission locale pour l'emploi, services transversaux du CPAS, par exemple. Par ailleurs, la Cellule a entamé un travail d'approfondissement des formations pour les métiers qui l'avaient déjà reçue, en particulier dans le secteur de l'animation jeunesse et les écoles.

### INVENTAIRE DES ACTIONS MENÉES EN 2016

#### *Formations*

Le module de base commun à tous les métiers de la Ville, « Introduction à la prévention de la radicalisation », est un module d'information et de sensibilisation de 4 heures. Celui-ci comporte, en premier lieu, une partie définition et terminologie qui permet de contextualiser et distinguer des termes comme « radicalisation », « extrémisme » et « terrorisme ». Le module distingue ensuite les différentes formes de radicalisation violente (politiques, religieuses, sectaires) et fait l'état des lieux du phénomène en Belgique avec l'appui de statistiques et de chiffres officiels. Il propose ensuite de contextualiser de manière politique et historique le phénomène de radicalisation politico-religieuse se revendiquant de l'Islam pour mieux comprendre le pouvoir de séduction de groupes comme l'EI ou Al Qaeda. Enfin, il examine le processus de radicalisation en détail, en l'illustrant à l'aide de cas d'étude réels. La force de ce module est d'aider les professionnels à prendre du recul par rapport au discours médiatique et aux préjugés – il permet de replacer un cadre objectif sur une problématique délicate. En 2016, ce module a été mis à jour pour refléter l'évolution du phénomène et a été donné à l'ensemble des équipes pédagogiques des écoles secondaires de la Ville de Bruxelles, ainsi qu'à de nombreux acteurs associatifs, en particulier toutes les associations de la Concertation Sociale de la Ville de Bruxelles, ainsi que le secteur de la santé mentale.

La formation « Protéger la jeunesse face aux extrémismes », composée de trois modules participatifs de 4 heures, vise quant à elle à approfondir la thématique dans le cadre des métiers de l'animation jeunesse. En se basant sur l'expérience des participants, elle les aide dans un premier temps à mieux comprendre pourquoi et comment le public peut être vulnérable à des discours extrémistes. Trois

types de situations à risques, en particulier, sont analysées et travaillées en profondeur : la recherche identitaire, le discours violent et la polarisation au sein d'un groupe. Avec l'appui d'éléments théoriques et d'exercices de mise en situation, les participants sont invités à réfléchir à la manière de répondre à ce type de situation dans leur cadre professionnel respectif. La formation se conclut par une exploration des outils et ressources pédagogiques existants et la manière d'utiliser ces ressources à bon escient face à ce type de situation. L'intérêt constaté de cette formation est qu'elle aide à une remise en question de certains « automatismes professionnels » que beaucoup d'acteurs développent et qui peuvent, dans certains cas, les aveugler face aux risques pourtant bien réels de certaines situations. En travaillant sur base des expériences, en les mettant en perspective, en poussant au dialogue entre collègues, cette formation permet de remettre utilement à jour les connaissances mais aussi la posture professionnelle en termes de vigilance et des bons gestes à adopter face à des jeunes fragiles. Développée en 2016, cette formation a été donnée à près de l'ensemble des centres de jeunes et centres communautaire Bravvo avec un retour extrêmement positif des équipes.

#### *Groupe de Travail Polarisation à l'Ecole*

Suite aux attentats du 22 Mars, la Cellule PRE-RAD, en collaboration avec l'Inspection de l'Enseignement Secondaire, Fondamental et de Promotion Sociale, le SPOS de la Ville de Bruxelles et le Centre de Santé Mentale SéSame, a réuni un groupe de travail pour réfléchir à la manière de mieux préparer nos écoles à la gestion d'évènements traumatiques et, de manière plus générale, à la polarisation que ceux-ci peuvent alimenter entre élèves et enseignants. Ce Groupe de Travail s'est réuni tout au long de l'année 2016 avec pour objectif, d'une part, d'identifier les difficultés et les besoins des écoles en la matière, mais également d'élaborer une série de projets pour y répondre.

Le travail du Groupe a débouché sur plusieurs constats et pistes d'action : d'une part, il a pu être établi qu'un des enjeux majeurs dans nos écoles est la diminution de la fracture parfois présente entre élèves et enseignants, et le rétablissement de relations sereines basées sur l'écoute, le dialogue, le respect et le dépassement des préjugés. D'autre part, la nécessité du renforcement des compétences spécifiques des équipes pédagogiques pour gérer certains types de comportements polarisants, comme les discours complotistes ou violents. Deux pistes d'actions principales ont pu être identifiées pour répondre à ces défis : un projet pilote visant à désamorcer les mécanismes de polarisation présents dans certaines écoles à travers une formation approfondie et un soutien extérieur pour l'équipe pédagogique ; et le développement d'un répertoire des ressources pédagogiques existantes pouvant être mobilisées par les directions et les enseignants sur cette thématique.

Le projet pilote, intitulé EcoPol (Ecologie de la Polarisation), est actuellement en phase de réalisation. Ce projet, mené sur deux écoles pendant une période de deux ans, comportera plusieurs phases : tout d'abord, une phase de diagnostic pour évaluer le degré de polarisation dans les écoles participantes ; parallèlement à cela, une partie formative approfondie, visant à impartir aux équipes pédagogiques des outils simples et efficaces pour travailler avec leur élèves les aptitudes d'écoute,

d'empathie, de reconnaissance de l'autre et de gestion de leurs émotions. Dans la deuxième phase du projet, ces techniques se verront mises en œuvre dans les établissements participants, en accord avec le projet pédagogique de ceux-ci. Durant cette phase, les équipes bénéficieront d'un soutien extérieur régulier pour faire le point sur leurs avancées et les difficultés rencontrées. Ce soutien permettra également de vérifier l'acquisition de ces nouvelles compétences et d'identifier des ressources thématiques pouvant être mobilisées en relais du travail mis en place dans l'école. Dans la dernière phase du projet, l'impact sera évalué afin de pouvoir tirer les conclusions utiles et juger de l'opportunité d'étendre ce programme à un plus grand nombre d'écoles. L'inventaire de ressources, quant à lui, sera compilé dans le courant de l'année 2017 en prenant en compte les ressources disponibles à tous les niveaux, et en identifiant celles qui correspondent au projet de nos écoles et complètent utilement les politiques de prévention déjà en place.

#### *Développement et mise à disposition de ressources pour les professionnels*

A partir de ses nombreux échanges avec différents métiers en 2016, la Cellule PRE-RAD a commencé le développement de différents outils et ressources pour les professionnels de première ligne, en particulier la prévention jeunesse et le secteur de la santé mentale. Deux « guides de terrain » sont donc en préparation et devraiENT être finalisés dans le courant 2017. Ces guides reprennent des éléments fondamentaux abordés dans les formations dispensées par la Cellule (définitions, contexte historique, statistiques), mais visent avant tout à donner des pistes d'actions concrètes et des conseils pour le traitement de la problématique dans le contexte professionnel spécifique des métiers auxquels ces guides sont consacrés. L'objectif de ces guides de terrain est donc de contribuer à un meilleur outillage des professionnels de première ligne, et ainsi favoriser une intégration de la prévention de la radicalisation dans les politiques de prévention générale.

*Témoignage et débat avec Mourad Benchellali*



C'est avec l'objectif d'informer et de provoquer une réflexion critique chez les jeunes et les professionnels que la Cellule PRE-RAD, en collaboration avec les services de prévention de Molenbeek, Schaerbeek, Anderlecht et le Forum Belge pour le Prévention et la Sécurité, a organisé, de mars à fin avril, une série de rencontres/débats avec Mourad Benchellali. Connue pour son livre « Voyage vers l'enfer », Mourad Benchellali a raconté comment en 2001 une série de décisions l'ont amené à se retrouver dans un camp d'Al Qaeda en Afghanistan, pour finalement atterrir en détention à Guantanamo Bay, la prison américaine sur l'île de Cuba. Ce témoignage poignant a capté l'attention des plus de 1300 jeunes de 15 à 20 ans qui ont pu l'entendre dans les différents quartiers de la Ville de Bruxelles et résulté dans des échanges à la fois informatifs et responsabilisant pour nos jeunes. Pour les professionnels, ces rencontres ont contribué à comprendre la réalité du phénomène du point de vue de la personne qui la vit, leur donnant ainsi des outils supplémentaires pour travailler efficacement avec les jeunes les plus vulnérables à ce type de risque.

## RECOMMANDATIONS POUR LA PRÉVENTION SECONDAIRE

### *Développer une offre d'ateliers et de projets spécifiques pour les jeunes*

Les différentes interactions que la Cellule a pu avoir en 2016 avec les publics plus jeunes, leurs enseignants et animateurs ont mis à jour la demande pour des ateliers spécifiquement conçus pour les jeunes leur permettant de s'informer et de réfléchir sur ce que sont les différentes formes d'extrémismes, leurs causes et leurs effets au sein d'une démocratie. En lien avec ce sujet, les jeunes ont démontré un profond intérêt pour les questions de géopolitique, en particulier, l'histoire et les enjeux des conflits contemporains, ainsi que la question de la vérité et du mensonge dans un monde très médiatisé. Cette demande montre le désir de compréhension de ces jeunes, leur exigence de sens et aussi leur volonté de s'engager, trois des éléments clés de la citoyenneté active. Malheureusement, ils sont souvent frustrés par le manque d'opportunités de s'exprimer et d'approfondir leurs connaissances sur ces sujets. Pour répondre à cette demande, la Cellule recommande le développement d'une offre d'ateliers spécifiquement dédiés aux publics jeunes abordant les questions de géopolitique contemporaine ainsi que l'extrémisme d'un point de vue historique et comparé.

### *Développer des projets ciblés permettant de renforcer des groupes de jeunes plus vulnérables*

En complément aux outils déjà en développement pour les acteurs de première ligne, la Cellule a identifié la demande des acteurs de la jeunesse pour une série de projets en soutien de leurs activités et qui visent à renforcer, par des activités spécifiques, des groupes de jeunes plus vulnérables. En 2017, différents projets en cours de réalisation viendront donc répondre à cette demande, pour travailler en profondeur au renforcement des facteurs de protection au sein de ce public. Cette dynamique devrait contribuer à une intégration progressive de la prévention de la radicalisation dans les activités de prévention générale. De manière spécifique, la Cellule recommande le développement d'outils visant à travailler le sens de l'empathie, de l'appartenance et de l'engagement chez ces publics, de manière à promouvoir leur émancipation par rapport à des discours collectifs polarisants.

## VI. PREVENTION TERTIAIRE

---

### MÉTHODOLOGIE ET MISSIONS

La prévention tertiaire concerne l'accompagnement individuel et familial proposé par la Cellule pour les personnes concernées par le phénomène de radicalisation et/ou de terrorisme. Bien que ce travail a toujours été au cœur de la démarche et de la réflexion du service, elle a acquis une nouvelle dimension en 2016 avec un pic de signalements et de demandes d'aide suite aux attentats de Paris et Bruxelles. L'ampleur, la complexité et la diversité grandissante de ces situations ont posé de nombreux défis à la Cellule. Toutefois, la pluridisciplinarité de l'équipe a permis d'y répondre en partie, et surtout de commencer à mieux définir la méthodologie spécifique à ce travail, ainsi qu'un suivi systématique et actualisé des dossiers en cours. Par ailleurs, 2016 a vu la publication et la mise en place progressive d'un nouveau cadre administratif pour l'accompagnement judiciaire et préventif des Foreign Terrorist Fighters (FTF), en collaboration avec la Police locale. Au niveau de la prévention tertiaire, 2016 a donc été marquée par une croissance importante de cette mission, la consolidation des procédures et des protocoles d'intervention, ainsi que l'implémentation de nouvelles collaborations avec le judiciaire.

### LA GESTION DU RISQUE : UNE MÉTHODOLOGIE EN CONSTRUCTION

Dans le mandat qui lui a été confié par le Bourgmestre de la Ville de Bruxelles, la Cellule PRE-RAD compte comme sa mission première :

« la gestion du risque associé à des personnes en voie de radicalisation ou radicalisées ».

Une partie importante de cette mission consiste précisément à définir ce que signifie « gestion du risque » et à identifier les procédures, la méthodologie et les outils nécessaires à une gestion effective des risques.

Dans le cadre de la prévention de la radicalisation, la notion de « risque », tout d'abord, doit être considérée de manière élargie pour inclure, conjointement avec le risque sécuritaire, les risques sociaux associés à un processus de radicalisation tels que la rupture et l'aliénation de l'individu, les conflits qu'un tel processus engendre avec l'environnement social, le risque de polarisation groupale généré par une situation individuelle, etc. Il faut également inclure, au sein de cette conception élargie, le risque administratif relatif à une analyse erronée de la situation, laquelle peut entraîner des conséquences non-désirées sur l'individu (effets de stigmatisation, restrictions judiciaires, etc.).

Dans la pratique, cette définition du risque entraîne une série de conséquences importantes : d'une part, l'accompagnement individuel et familial se caractérise nécessairement par une tension constante entre protection de l'individu, de la confidentialité des échanges, etc., et la protection de la sécurité publique. Outre le fait que cette tension est vécue quotidiennement par les intervenants de terrain, et implique une forte charge psycho-émotionnelle, elle requiert le respect d'un protocole strict qui, par

des étapes d'objectivation successives et de relais d'information limités, permettent de correctement identifier les risques en question et de collectiviser leur gestion.

Spécifiquement, on peut identifier cinq grandes séquences et responsabilités : détecter, à savoir identifier les situations inquiétantes ; évaluer, c'est-à-dire objectiver la situation et évaluer les risques ; interrompre le processus de radicalisation ; empêcher le passage à l'acte ; désengager l'individu du processus qui pourrait l'amener à utiliser la violence au nom d'une idéologie. Chacune de ces séquences implique le développement et l'utilisation d'outils particuliers, dont beaucoup sont encore à construire et à valider.

La gestion du risque constitue donc une méthodologie spécifique et qui demande à être construite et perfectionnée. Dans le cadre de la prévention de la radicalisation, la Cellule PRE-RAD de la Ville de Bruxelles joue à cet égard un rôle de pionnier en la matière. Dans un contexte où le risque de passage à l'acte par des individus isolés, préalablement inconnus des services de sécurité, n'a jamais été aussi grand, elle constitue également un outil inédit pour combler l' « angle mort » des services anti-terroristes traditionnels et ainsi participer à un renforcement de la sécurité publique.

## DÉVELOPPEMENT DE L'ACTION TERTIAIRE EN 2016

### *Cellule de Sécurité Intégrée Locale (CSIL)*

Suite à l'attaque du Musée Juif de Bruxelles, en Mai 2014, la Ville de Bruxelles a été la première commune en Région Bruxelles-Capitale à organiser, sous la présidence du Bourgmestre, une coordination et un partage d'information systématique entre services administratifs, de prévention et police locale pour prévenir et lutter contre la radicalisation.

Originellement dénommée « Plateforme Interservices Radicalisme », cette plateforme s'est ensuite transformée en « Cellule de Sécurité Intégrée Locale » (CSIL), suite à la circulaire FTF d'Août 2015 du Ministère de l'Intérieur et de la Justice.

La CSIL a pour fonction de faciliter l'échange d'information et la coordination entre services administratifs et judiciaires pour prévenir et lutter contre la radicalisation. C'est également le lieu au sein duquel s'organise le suivi individuel des FTF présents sur le territoire de la Ville.

La CSIL tient quatre réunions plénières par an (une par trimestre), tandis qu'une dizaine de CSIL restreintes concernant les dossiers individuels sont organisées tout au long de l'année regroupant le Bourgmestre, le Chef de Corps de la Police Locale, le Chef de Projet Radicalisme ainsi que les services communaux dont émanent les signalements de situations inquiétantes (Instruction Publique, CPAS, Prévention, etc.).

### *Détection des situations à risques*

Mis en place dès 2014, le système de détection des situations à risques de la Ville de Bruxelles est le fruit d'un travail de collaboration étroit entre le Bourgmestre, le Service de Prévention, le CPAS de Ville de Bruxelles, la Direction Générale de l'Instruction Publique, ainsi que les différents échevins concernés. Il demeure, aujourd'hui, le seul système institutionnalisé en Région de Bruxelles-Capitale permettant de détecter les situations à risques et de partager les informations entre les services afin que chaque cas puisse être évalué de manière confidentielle, objective et impartiale. Elaboré dans un souci d'efficacité et d'éthique, il permet aujourd'hui à chaque professionnel confronté avec une situation inquiétante de solliciter et d'obtenir rapidement un avis professionnel et un soutien approprié par rapport à la situation à laquelle il/elle est confronté.

Suite à plusieurs phases de consolidation et d'affinements successifs, on constate aujourd'hui que ce système fonctionne de mieux en mieux et dans un climat de confiance grandissant, ce qui contribue à identifier les situations inquiétantes en amont et ainsi à intervenir plus tôt afin d'enrayer le processus de radicalisation. De manière plus générale, ce système permet aussi d'identifier les individus les plus vulnérables, afin de prioriser le renforcement de leur résilience par rapport à ce type de risques.

De manière cruciale, l'efficacité de ce système est liée au parcours de formation que les professionnels de terrain ont reçu sur la problématique. En effet, ces formations permettent de construire le cadre commun aux professionnels de la Ville, d'impartir une information correcte et factuelle sur le phénomène, mais aussi de faire connaître les ressources et procédures de signalement existantes. Ceci résulte, on le constate, dans le développement d'un « cercle vertueux » de signalements plus prompts, plus factuels et plus précis.

A mesure que le réseau d'institutions et de services participant à ce système de détection s'étoffe et s'élargit, la Cellule a veillé à harmoniser les mécanismes ainsi que le format du reporting. A cette fin, une fiche de signalement structurée et standardisée a été créée en collaboration avec les services partenaires, ainsi qu'une note expliquant comment utiliser ce document, le fonctionnement de la procédure de signalement, et l'utilisation qui est faite de l'information transmise, notamment eu égard aux questions liées au secret professionnel.

Il est toutefois nécessaire de souligner que le bon fonctionnement de ce système nécessite de prévoir un recyclage régulier du personnel de première ligne, en particulier en ce qui concerne l'évolution du phénomène et des profils à risques, la radicalisation n'étant pas un phénomène statique. Sans de telles « mises à jour », il est probable que le personnel de première ligne ne sera pas en mesure d'exercer la vigilance requise ou de rapporter des informations pertinentes à l'avenir. Par ailleurs, le « turn-over » du personnel de première ligne étant assez important, il serait également utile d'intégrer ce type de formation dans le cursus d'entrée des personnes récemment recrutées au sein de ces services partenaires.

## EVOLUTION ET DIVERSITÉ DES DEMANDES

Comme mentionné précédemment, l'année 2016 a certes été marquée par un pic de demandes et de signalements suite aux attentats de Paris et Bruxelles, mais aussi par une stabilisation de ceux-ci à un niveau qui reste relativement haut en termes de signalements par mois. Tandis que les pics relatifs aux attentats peuvent s'expliquer par une vigilance accrue et, dans certains cas, une anxiété générée par ce type d'évènement, le niveau stable des signalements depuis mai 2016 tend à montrer, d'une part, que le phénomène reste bien présent, et d'autre part que les dispositifs mis en place pour contribuer à la détection (formations, procédures de signalements, dispositif de prise en charge), commencent à bien fonctionner.

L'analyse des signalements recueilli par la Cellule en 2016 montre également une plus grande diversité de situations : tandis que les signalements de 2015 concernaient de manière prédominante des craintes de départs vers des zones de conflits de la part de familles, ou éventuellement de retour de zones de combat, on constate parmi les signalements reçus et analysés en 2016 des niveaux de radicalisation forts différents allant de la perte de repère identitaire à l'identification à une idéologie violente jusqu'au passage à l'acte violent sur le territoire belge. Par ailleurs, les demandes de soutien émanent d'une plus grande diversité d'acteurs : acteurs associatifs pour l'accueil des réfugiés, services pénitentiaires, juges, avocats, associations locales notamment. Ces développements tendent à montrer deux choses : une amélioration de la visibilité du service, et le fait que la Cellule joue un rôle de plus en plus important dans le soutien d'un nombre grandissant d'acteurs sur cette problématique, tous niveaux d'action confondus.

### *Profils à risques*

Comme décrit dans la partie « diagnostic » de ce rapport (Point 2), l'analyse des situations prises en charge montre également une évolution vers des profils de personnes plus jeunes (15 à 25 ans en majorité), avec un profil psycho-pathologique. Tandis qu'il est possible d'identifier dans ces situations la plupart des indicateurs de radicalisation connus, il est parfois difficile d'établir si le processus pourrait mener ou non à la violence, du fait même de l'instabilité du sujet. Le risque, toutefois, dans de pareil cas, serait d'en conclure qu'un problème de santé mentale avéré exclut l'hypothèse d'une radicalisation, les deux dynamiques n'étant nullement incompatibles. Au contraire, et comme cela a été constaté dans plusieurs attaques récentes revendiquées par l'EI, cibler des personnes psychologiquement vulnérables peut être une stratégie calculée de la part d'organisations terroristes pour pousser à des actes isolés, mais fréquents. Dans ce contexte, une vigilance accrue à ce type de profils, et une meilleure compréhension des articulations entre santé mentale et radicalisation, semblent nécessaires.

Un autre profil à risques est celui de personnes ayant vécu un long séjour pénitentiaire et s'étant potentiellement radicalisées en prisons. Dans ces situations, la grande frustration générée par l'incarcération, ainsi que les sentiments ambigus ressentis par l'individu par rapport aux faits commis (culpabilité, remords, sentiment de dévalorisation), peuvent être aisément instrumentalisés par des

groupes extrémistes et dirigés contre les institutions et la société. Par ailleurs, la familiarité avec les milieux criminels de ces individus avec, dans certains cas, des connexions au grand-banditisme, confère à ces personnes une plus grande capacité d'action, ce qui augmente leur dangerosité potentielle. Au niveau local, l'enjeu spécifique à ce type de profil concernera donc l'articulation entre les établissements pénitentiaires et les dispositifs de prévention de la radicalisation au niveau communal, particulièrement pour les personnes ayant été identifiées comme radicalisées et en passe d'être remises en liberté. Un autre aspect clé sera la collaboration avec le secteur de la santé mentale, en particulier les services d'aide psychologique aux détenus. Aucun mécanisme de transfert d'information entre les prisons et les communes n'existant pour ces personnes à l'heure actuelle, cette articulation reste donc à construire.

Un nouveau type d'accompagnement particulièrement sensible concerne les Foreign Terrorist Fighters (FTF), soit les personnes formellement identifiées par l'OCAM comme liés à la problématique irako-syrienne et les groupes extrémistes violents qui participent à ce conflit. Catégorisés en fonction de la nature de leur implication dans ce conflit et le niveau d'information disponible au regard de celle-ci suite à un processus de concertation et d'échanges d'information entre les services de police et de renseignements et l'OCAM, ces personnes font dorénavant l'objet d'un suivi systématique par les services de police locale ainsi que la Cellule PRE-RAD. En dépit de leur catégorisation officielle comme FTF, il est important de souligner la diversité des profils de ces personnes en termes d'engagement idéologique, d'intentions, et de capacité d'action. En d'autres termes, tous ne présentent pas les mêmes risques, certains étant même déjà partiellement ou intégralement réinsérés de manière positive dans la société. Toutefois, en termes de gestion du risque, il faut également souligner que dans le cas de nombreux FTF, le niveau d'information disponible à leur égard reste très incomplet, et donc l'évaluation du risque qu'il représente pour la sécurité publique (évaluation menée par l'OCAM), reste incertaine. Cela étant posé, l'accompagnement de ces personnes sur le plan judiciaire et préventif requiert une vigilance et des mesures de précaution particulières, l'évaluation devant se faire de manière progressive et au cas par cas.

Enfin, les adolescents entre 15 et 20 ans fragilisés dans leur environnement familial et présentant un haut degré de frustration, de révolte et de désaffection par rapport aux institutions représentent sans doute un enjeu de « basse intensité » important. Ce profil étant très répandu et, d'une certaine manière, majoritaire à l'adolescence, il peut aisément faire l'objet de l'indifférence du milieu parental, scolaire ou préventif. Toutefois, c'est précisément dans cette indifférence et ce manque de communication que peuvent se construire une identification avec des discours radicaux violents. Dans la mesure où les fondamentaux liés à cette crise n'ont pas changé, et que ces discours demeurent très présents et facilement accessibles sur le web, la vigilance continue d'être de mise par rapport à ces jeunes.

## DÉFIS DU TRAVAIL DE PRÉVENTION TERTIAIRE

### *L'évaluation du risque de radicalisation et de passage à l'acte*

Evaluer le risque de radicalisation est une tâche complexe, la radicalisation procédant de dynamiques relationnelles, émotionnelles, psychologiques et cognitives. Si les facteurs de vulnérabilité et les indicateurs de radicalisation sur lesquels existe un consensus scientifique sont connus, leur interprétation requiert une méthodologie spécifique et la pondération des différents indicateurs. A ce stade, il n'existe pas de méthode aboutie au niveau belge ou international permettant d'objectiver avec un haut degré de confiance s'il y a ou non radicalisation et à quelle étape du processus se situe l'individu.

Cette étape est néanmoins nécessaire et un prérequis à toute intervention. Pour combler les lacunes scientifiques dans ce domaine, la Cellule PRE-RAD a développé une grille d'indicateurs enrichie de son expérience de terrain, ainsi qu'un protocole d'objectivation. Ce dernier procède par une contextualisation approfondie de la situation de l'individu concerné, de son parcours, environnement familial et social, ainsi que ses éventuels antécédents judiciaires, problèmes de consommation de stupéfiants ou de santé mentale. Cette méthode permet une évaluation prudente et informée. Toutefois, elle requiert un investissement considérable en ressources humaines, le recueil des informations pertinentes nécessitant des contacts directs avec un grand nombre d'interlocuteurs. Par ailleurs, l'évaluation qui en résulte doit toujours être considérée comme indicative et en aucun cas comme une « preuve » de radicalisation.

Un autre défi concerne l'évaluation du risque de passage à l'acte. Cette question est critique autant du point de vue de la protection de l'individu, que sur le plan déontologique (quand est-il justifié de lever le secret professionnel ?) et de la sécurité publique. Récemment, cette question s'est complexifiée par la manière dont les groupes terroristes visent à instrumentaliser des individus isolés et parfois psychologiquement fragiles vers un passage à l'acte violent, et la promotion par ces groupes de tactiques à la portée de personnes sans formation préalable au combat, ne disposant pas d'accès à des armes ou de connaissances en matière d'explosifs (attaque à la machette, au camion-bélier, etc.). S'il est, dans certains cas, possible d'établir un faisceau de présomptions sur la base de méthodes d'évaluation de la dangerosité utilisées pour d'autres types de criminalité, il n'en demeure pas moins que cette évaluation du risque n'est pas une prédiction. Elle peut toutefois servir à informer la police locale d'une situation considérée à « risques » qui prendra les mesures adéquates afin d'objectiver plus avant la menace et empêcher le passage à l'acte en lui-même. Ceci met en exergue la nécessité d'une communication et d'une coordination étroites entre acteurs de la prévention de la radicalisation et acteurs du monde judiciaire (Parquet, services de police, Sûreté de l'Etat) dans les situations où la vie de personnes et la sécurité publique sont en jeu.

### *L'établissement d'un cadre de confiance et de limites de sécurité*

Le travail d'intervention dans des situations de radicalisation requiert l'établissement d'un rapport de confiance entre les intervenants et l'individu concerné. Afin d'établir un tel cadre, plusieurs conditions doivent être réunies : tout d'abord, les règles qui régissent les entretiens doivent être clairement explicitées d'entrée de jeu ; si la confidentialité des échanges doit pouvoir être garantie, les exceptions au secret doivent également être définies afin de préserver la transparence des relations. D'autre part, les intervenants doivent s'efforcer d'établir un rapport d'égalité avec l'intéressé et se réserver d'exprimer tout jugement personnel sur l'expression de ses convictions idéologiques.

La mise en place de ce cadre n'est toutefois pas sans difficultés. Dans plusieurs cas, la Cellule a été confrontée à des situations imprévues voire, dans certains cas extrêmes, qui bouleversent le cadre mis en place et menacent de brouiller les frontières entre ce qui relève de la protection de l'individu, de ses chances de réinsertion, et ce qui relève de la protection de la sécurité publique.

Ces difficultés soulignent le caractère imprévisible de ces interventions et la nécessité, de ce point de vue, de consolider le cadre des entretiens. A cet égard, la Cellule a entamé un travail de formalisation de son protocole d'intervention et prévoit une formation approfondie pour les intervenants de première ligne dans des techniques d'entretien adaptées à ce type de public. D'un point de vue déontologique, la Cellule poursuit sa réflexion sur l'articulation entre prévention de la radicalisation et secret professionnel dans le but de mieux baliser le cadre d'intervention et de garantir un juste équilibre entre protection du lien de confiance et protection de la sécurité publique.

### *L'intervention partenariale : la question de l'effectivité des relais*

Dans la plupart des cas, la Cellule PRE-RAD intervient en soutien de professionnels ayant un contact préalable avec la personne concernée. Ce mode d'intervention permet de conseiller et de soutenir un travail existant, sans mettre à mal la relation de confiance du professionnel impliqué avec la personne.

Ce travail nécessite toutefois d'être correctement balisé et préparé avec le professionnel et la structure à laquelle il appartient. Ce travail de préparation permet d'assurer la confiance et la stabilité du suivi, mais également de savoir comment réagir et répartir les tâches en cas d'imprévu.

Un autre aspect du travail partenarial concerne le relais vers des intervenants spécialisés (soutien psychologique ou médical, conseil théologique, aide juridique, aide à l'insertion professionnelle, etc.) dans le cadre de l'intervention. La Cellule PRE-RAD bénéficie aujourd'hui d'un réseau étoffé de contacts qui permettent de répondre à un large éventail de besoins.

La construction de ce réseau n'a toutefois pas été sans difficultés. Si le secteur socio-préventif bruxellois est riche, il est parfois difficile de garantir l'effectivité des relais mis en place. Cela est néanmoins essentiel pour préserver la confiance de la personne et contribuer au succès de l'intervention.

### *Désengagement et suivi psycho-social des FTF : la coordination et la complémentarité avec les mesures de suivi judiciaires*

La mise en place du suivi psycho-social et visant au désengagement des personnes considérées comme « FTF » a été un long processus et est actuellement dans sa première phase d'implémentation.

Plusieurs facteurs ont compliqué cette tâche : d'une part, la refonte du système d'évaluation individuelle de la menace et de documentation des FTF au niveau fédéral (Base de Donnée Dynamique et évaluation synoptique réalisée par l'OCAM) ; d'autre part, la publication par l'arrondissement judiciaire de Bruxelles d'un catalogue de mesures judiciaires et préventives, ainsi que de procédures à respecter. Ensuite, la complexité, pour la police locale, d'organiser et de mettre en œuvre ces mesures en coordination avec d'autres acteurs judiciaires (LTF, Parquet local et fédéral). Enfin, les problèmes administratifs liés au changement de domicile ou de la situation judiciaire des intéressés.

Ce cadre devra à présent être testé puis, à terme, évalué afin de s'assurer qu'il permet de répondre tant aux impératifs pratiques qu'aux objectifs de désengagement que ces mesures visent à atteindre. Sur ce point, une attention particulière devra être apportée à la manière dont les mesures judiciaires et préventives se complètent et se renforcent mutuellement au bénéfice de la réinsertion et du désengagement des personnes.

### *L'articulation entre processus de radicalisation, idéologie et santé mentale*

Comme mentionné précédemment, la Cellule constate une augmentation des situations dans lesquelles existent un lien entre processus de radicalisation et problèmes de santé mentale. D'une part, il est possible que les groupes extrémistes violents ciblent de manière calculée des personnes vulnérables sur le plan psychologique, afin de les faire basculer vers un passage à l'acte plus aisément ; d'autre part, il est certain que le processus de radicalisation en lui-même peut entraîner des problèmes de santé mentale, dans la mesure où il implique souvent des techniques de manipulation qui exacerbent les vulnérabilités d'un individu. Une meilleure compréhension des articulations entre processus de radicalisation et aspects liés à la santé mentale est donc nécessaire. Dans cette perspective, la Cellule a entamé une collaboration étroite avec le Centre de Santé Mentale Sésame de la Ville de Bruxelles, ainsi que d'autres professionnels de ce secteur. A terme, cette collaboration devrait déboucher sur un document d'analyse visant à une meilleure compréhension de ce lien.

### *Le soutien structuré et transformatif aux familles*

Le soutien aux familles touchées par la radicalisation d'un enfant ou d'un proche est une tâche complexe à plusieurs égards : outre la difficulté initiale pour les familles de « franchir le pas » et de demander de l'aide à une structure spécialisée (difficulté liée, notamment, au tabou social qui entoure la radicalisation, la crainte des répercussions judiciaires et la méconnaissance des aides existantes), les familles concernées vivent souvent une « situation de crise » pendant une période prolongée.

Vivant dans une anxiété intense, elles sont également confrontées à des problèmes de communication et de conflits intrafamiliaux, ainsi qu'à un sentiment d'abandon de la part des autorités lié au peu d'information qui leur parvient sur le sort de leur proche. Ce contexte difficile contribue au fait que les demandes émanant de ces familles vis-à-vis des services de prévention peuvent être difficiles à cerner ou à rencontrer. Par exemple, les informations demandées par la famille peuvent ne pas être accessibles aux services de prévention car une enquête est en cours ; ou la prise en charge de l'individu concerné peut être réalisée par une structure dépendant d'une autre autorité et/ou niveau de pouvoir avec lesquels aucun canal de communication n'existe. De ce point de vue, une meilleure articulation et une consolidation des liens avec les autres acteurs impliqués dans la gestion de ces situations restent d'actualité et devraient permettre, à terme, d'apporter des réponses plus claires aux familles. Un autre défi du soutien aux familles concerne l'encadrement en lui-même : celui-ci requiert d'être structuré, régulier et continu, afin d'en garantir la qualité.

#### *L'impact émotionnel et psychologique sur les intervenants de première ligne*

Un aspect peu discuté de la prévention de la radicalisation concerne l'impact émotionnel et psychologique de ce type de suivi sur les intervenants de première ligne. Comme l'ont souligné différents spécialistes de la santé mentale, le travail d'accompagnement de personnes en voie de radicalisation ou radicalisée constitue, à bien des égards, une « clinique de l'extrême » : ce type de suivi implique, en effet, d'être confronté quotidiennement à des situations violentes, à des discours extrémistes, ainsi qu'à la responsabilité délicate d'évaluer le risque que certaines présentent pour la sécurité publique et de juguler des processus pouvant entraîner un passage à l'acte. Cet environnement à haut stress au quotidien représente une charge émotionnelle importante et doit être prise en compte à deux niveaux : sur le plan des ressources humaines d'une part, et dans l'encadrement des intervenants de première ligne d'autre part. Sur ce dernier point, la Cellule a d'ores et déjà pris l'initiative de mettre en œuvre une intervision avec des professionnels de la santé mentale du Centre Sésame pour les personnes qui réalisent des entretiens et suivis individuels.

#### *Consolidation méthodologique*

Comme mentionné précédemment, la méthodologie d'évaluation et d'accompagnement des personnes en voie de radicalisation ou radicalisées est une méthodologie qui demande toujours à être construite et peaufinée. Il existe toutefois un certain nombre de « benchmarks » permettant de baliser une pratique prudente et cohérente par rapport aux éléments connus de la radicalisation et aux expériences historiques en la matière. Les outils développés et utilisés à l'heure actuelle par la Cellule PRE-RAD sont basés, d'une part, sur une revue de la littérature scientifique pertinente, d'autre part sur des échanges de pratiques avec des services homologues belges et européens, et enfin sur une analyse de sa propre expérience. Ceci permet aujourd'hui à la Cellule le développement d'un jugement professionnel structuré face à chaque situation, ainsi que le suivi d'un protocole dans l'évaluation et la prise en charge des personnes. Toutefois, la complexité et la diversité des situations,

ainsi que le caractère parfois critique de certaines interventions, demandent une consolidation et une spécialisation progressive de ces outils.

Dans cette perspective, la Cellule PRE-RAD travaille actuellement avec la Cellule Evaluation de Bravo à la création de trois outils méthodologiques: un outil d'évaluation du processus de radicalisation pondéré prenant en compte les facteurs de vulnérabilité de la personne ainsi que ses facteurs de protection ; un outil d'évaluation du risque d'implication dans des activités terroristes ; et un outil permettant d'évaluer la progression d'un suivi individuel dans une perspective de désengagement. De manière complémentaire, le personnel de la Cellule suivra en 2017 différentes formations spécialisées permettant de renforcer les compétences d'analyse, d'évaluation et de conduite d'entretien en situation de crise du service. Toutefois, la consolidation de ces outils et des capacités d'évaluation et d'analyse de ces situations exigera, à terme, une collaboration avec le domaine scientifique, en particulier afin de traiter les données empiriques recueillies par la Cellule afin d'en extraire des critères plus objectifs. En plus d'améliorer les outils cités plus haut, une telle collaboration devrait également permettre de décrire et d'identifier une « typologie » des différents processus de radicalisation, et ainsi contribuer à affiner les stratégies d'intervention au cas par cas.

## **RECOMMANDATIONS POUR LA PRÉVENTION TERTIAIRE**

### **✓ Intervention**

**Renforcer les moyens humains d'accompagnement et de soutien ; consolider les relations avec les partenaires institutionnels impliqués dans la gestion de cas individuels.**

### **✓ Détection**

**Prévoir une « mise à jour » régulière des services partenaires (écoles, CPAS, prévention, etc) concernant l'évolution de la problématique, des profils à risque, etc. ; intégrer les formations en prévention de la radicalisation dans le « cursus » d'entrée du personnel recruté.**

### **✓ Méthodologie**

**Consolider les outils existant avec l'appui de partenaires externes, en particulier le monde scientifique.**

## VII. RECHERCHE, DÉVELOPPEMENT DE L'EXPERTISE ET PARTENARIATS

### LES ENJEUX RELATIFS AU DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES

La radicalisation n'est pas un phénomène isolé, mais la ramification locale de problématiques à caractère transnational. Ses causes et ses ancrages sont multiples, et procèdent à la fois du niveau international (conflits présentant un « terrain d'opportunité » pour des groupes extrémistes violents), des politiques nationales (identification et surveillance des groupes incitateurs, Sharia4Belgium par exemple), et du niveau local (propagande, recrutement et sentiment d'identification à une idéologie extrémiste). Une particularité importante de la prévention de la radicalisation au niveau local est que ces différentes dimensions (internationale, nationale, locale) sont systématiquement présentes et abordées au quotidien, aussi bien dans le travail d'information du public, que dans la formation des professionnels ainsi que l'accompagnement individuel et le soutien familial.

De cette dimension multi-causale et multi-située de la problématique, il résulte que celle-ci, pour être correctement appréhendée et comprise, nécessite un travail de concertation et d'échange non seulement avec des services homologues au niveau local, mais également avec des partenaires étrangers acteurs de cette problématique à différents niveaux, ainsi que le monde académique.

Depuis sa création en 2014, la Cellule PRE-RAD participe ainsi à différents réseaux d'experts et d'échanges de pratiques au niveau belge, européen et international, afin de d'approfondir son expertise et sa compréhension du phénomène, mais également les liens avec des services homologues.

### GROUPES D'EXPERTS AUXQUELS PARTICIPE LA CELLULE PRE-RAD

#### *Radicalisation Awareness Network (RAN)*

Mis en place par la Commission Européenne afin de faciliter l'échange de pratiques et la consolidation d'une expertise européenne en matière de prévention de la radicalisation, le réseau RAN regroupe des professionnels des institutions publiques et de la société civile au sein de différents groupes de travail spécialisés. La Cellule PRE-RAD est régulièrement invitée par le RAN et participe activement à différents groupes de travail, en particulier le RAN EXIT sur le désengagement, RAN Local pour les politiques locales de prévention, et RAN Pol, pour l'articulation entre services de police et de prévention.

#### *European Practitioners' Exchange (EPEX)*

Mis en place grâce à un subside de la Fondation Roi Baudoin et géré par le Violence Prevention Network (Allemagne), ce réseau rassemble uniquement des praticiens de terrain en matière de

prévention et de désengagement. La particularité du réseau EPEX est son emphase sur la construction d'outils communs et le fait qu'il inclut des représentants de la société civile de différents pays arabo-musulmans.

### *Projet LIAISE*

Mis en place grâce à un subside de la Commission Européenne et géré par le Forum Européen pour la Sécurité Urbaine (EFUS), ce réseau rassemble des représentants de pouvoirs locaux actifs dans la prévention de la polarisation et des différentes formes d'extrémisme. LIAISE soutient notamment de manière financière et méthodologique la mise en place de certains projets au niveau local, dont le projet ECOPOL de la Ville de Bruxelles pour lutter contre la polarisation dans les écoles.

### *Réseaux Belges*

La Cellule participe également de manière active à plusieurs plateformes et réseaux au niveau belge : la Plateforme Régionale pour la Prévention de la Radicalisation et de la Polarisation, la Task Force Nationale Prévention gérée par l'Unité-R du Ministère de l'Intérieur, le Réseau Anti-Radicalisme (RAR) de la fédération Wallonie Bruxelles, ainsi que le Forum Belge pour la Prévention et la Sécurité Urbaine qui rassemble les services de prévention des différentes communes belges. Axées sur l'échange de pratiques, l'approfondissement de la compréhension du phénomène, ainsi que la mise en commun d'outils, ces différentes plateformes contribuent également à une meilleure connaissance et coordination entre niveaux de pouvoir et acteurs de la gestion de cette problématique.

## **PARTENARIATS POUR LA RECHERCHE**

### *Collaborations avec le monde scientifique*

Le développement des politiques de prévention de la radicalisation comme des outils d'intervention requiert davantage de collaboration entre les pouvoirs publics et le monde scientifique. Ces échanges, en effet, peuvent contribuer à mieux orienter les politiques mises en œuvre, sur base de données concrètes, mais également avec l'appui fourni par l'analyse des expériences passées. La Cellule PRE-RAD développe à cette fin des échanges et des collaborations avec le monde universitaire belge et européen, notamment dans la rédaction de projets de recherche. En 2016, la Cellule PRE-RAD a ainsi participé à un appel à projet BELSPO (Politique Scientifique Fédérale) sur l'étude des processus de radicalisation et des stratégies de désengagement en partenariat avec UGhent, UAntwerp et l'Ecole Royale Militaire. Si le projet n'a malheureusement pas été retenu, BELSPO dans son évaluation de la proposition de recherche a salué l'implication d'un acteur comme Bravvo comme innovante et précieuse. Cette première collaboration atteste donc des opportunités à explorer dans ce domaine, afin de renforcer l'assise des politiques publiques en matière de lutte contre la radicalisation.

### *Voyages de terrain*

Dans le cadre d'un échange entre la Belgique et les Etats-Unis, la Cellule PRE-RAD a également participé en juillet 2016 à un voyage d'étude aux Etats-Unis, dans un groupe multidisciplinaire rassemblant des responsables communaux en matière de prévention de la radicalisation, des policiers spécialisés et des représentants d'institutions régionales et fédérales. Ce voyage d'étude a permis aux participants d'avoir des échanges concrets avec leurs homologues américains à différents niveaux de pouvoir (Département d'Etat, Homeland Security, Ville de Chicago, société civile), et d'observer un nombre de pratiques en matière de lutte contre l'extrémisme violent et le renforcement de la cohésion sociale au niveau local.

### **RECOMMANDATIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'EXPERTISE**

**Développer un axe recherche : à mesure que la Cellule PRE-RAD renforce son expertise et recueille un grand nombre de données précieuses pour la recherche, il semble judicieux à moyen terme de développer un axe de recherche en partenariat avec le monde universitaire. Ceci pourrait permettre de mieux informer les politiques de prévention locales ainsi que les capacités de la Cellule sur le plan budgétaire.**

## VIII. CONCLUSION ET AXES PRIORITAIRES EN 2017

---

L'année 2016 fut une année difficile. Elle marque cependant un cap important dans le renforcement du dispositif de prévention locale, en coordination avec la société civile et les autres niveaux de pouvoir. La Ville de Bruxelles bénéficie aujourd'hui d'un dispositif opérationnel et de plus en plus homogène : ce dernier permet une détection des situations inquiétantes en amont, mais aussi un renforcement du travail de fond visant à renforcer les publics vulnérables aux différentes formes d'extrémisme. Ce dispositif témoigne d'une volonté commune d'agir, et de la capacité des différents services partenaires à trouver des solutions au bénéfice du public et des valeurs démocratiques.

L'évolution du phénomène, cependant, exige des efforts supplémentaires afin de pérenniser les progrès réalisés jusqu'ici. Cinq priorités se dégagent pour l'avenir :

- ✓ **Le renforcement des moyens humains alloués au travail de première ligne, que celui-ci concerne l'accompagnement individuel et familial, ou le dialogue et l'information au public ;**
- ✓ **L'approfondissement des connaissances et de l'expertise, tant au niveau global (diagnostic du phénomène), que des compétences spécifiques à la réalisation des missions de la Cellule (évaluation du risque, techniques d'entretien) ;**
- ✓ **Une meilleure articulation des services concernés en termes de partage des informations pertinentes et de relais de situations ;**
- ✓ **Le développement d'une stratégie élargie visant à lutter contre la polarisation intégrant la société civile dans la formulation d'un projet de vie locale positif et fédérateur**
- ✓ **L'intégration progressive de la prévention de la radicalisation dans les politiques de prévention générale, particulièrement en ce qui concerne les publics jeunes, dans une optique du renforcement des compétences du personnel de première ligne et des groupes avec lesquels ceux-ci travaillent.**

## **REMERCIEMENTS**

La Cellule PRE-RAD tient à remercier ses partenaires au sein des services de Bravvo et de la Ville de Bruxelles pour leur collaboration et leur soutien dans la mise en œuvre de ses missions:

- Le CPAS de la Ville de Bruxelles
- La police locale de la zone Bruxelles Capitale Ixelles
- La Direction Générale de l'Instruction Publique de la Ville de Bruxelles
- Les Missions Locales pour l'Emploi
- Le SPOS de la Ville de Bruxelles
- le Centre de santé mentale Sésame

Nous remercions également l'ensemble de nos partenaires extérieurs pour leur collaboration et leur soutien dans la développement d'une approche concertée en matière de prévention de la radicalisation violente et de la polarisation:

- Le Ministère de l'Intérieur
- Le Ministère de la Justice
- Fedasil
- La Région Bruxelles-Capitale
- La Fédération Wallonie-Bruxelles
- Les communes de la Région Bruxelles-Capitale
- La Ville de Vilvorde
- La Fondation Roi Baudouin
- Le Forum Belge pour la Prévention et la Sécurité Urbaine
- Le Forum Européen pour la Sécurité Urbaine
- Nos partenaires du Projet LIAISE II
- La Commission Européenne et le RAN
- La présidence du RAN Exit
- La présidence du RAN Local
- Le Violence Prevention Network et le réseau EPEX
- Le Partnership For Peace Consortium
- Le Strong Cities Network
- L'Ambassade des Etats-Unis auprès de la Belgique et de l'Union Européenne

